#### SEANCE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 12 juin à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nicole DESSAUVAGES.

Etaient présents : Mesdames DESSAUVAGES, CHUPIN, ROBERT, KUSZLI, SOUCHARD, Messieurs PELLETEUR, BUGI.

Etaient absents excusés : Mesdames JARDIN, LE FLEM, Messieurs BOLLET, LEMAIRE.

## <u>LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION</u>

Le procès verbal de la réunion du 10 avril 2025 est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### PRESTATIONS D'URGENCE

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises, relatives aux prestations d'urgence.

Aides sous la forme de chèques de service (aides alimentaires):

- \* Résidents de la commune:
- -8 foyers bénéficiaires
- \*Sans domicile fixe
- -1 personne, 15,00 € le 25 avril 2025,

#### COMMISSION DES AIDES FACULTATIVES

- \*Commission du 06 mai 2025 :
- -Pas de dossier
- \*Commission du 03 juin 2025 :
- -Décision favorable :
  - -1 foyer: 376,95 € pour la facture d'énergie,

#### -Décision défavorable :

-1 foyer: pour la facture d'énergie de 1760,44 €

### **AIDE AU CHAUFFAGE**

-4 foyers pour 353,94 €.

# TARIFICATION SOLIDAIRE STRAN: MODIFICATION DES MONTANTS D'AIDE / MODIFICATION DE L'ANNEXE DU REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES RELATIVE A L'AIDE AUX TRANSPORTS STRAN

Cette délibération remplace et annule celle prise le 20 décembre 2023.

Lors de sa séance du 24 septembre 2015, le Centre Communal d'Action Sociale de Pornichet avait approuvé la convention avec la Stran et la Carène relative à la mise en place des tarifs solidaires de transports publics et avait adapté ses aides au transport en conséquence.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la tarification Stran ne se faisait plus sur le statut de l'abonné mais sur son âge, les abonnements Vélycéo deviennent également éligibles à la tarification solidaire Stran. En revanche, ils ne sont pas concernés par l'aide complémentaire du CCAS.

Le Conseil d'Administration avait donc fait évoluer sa participation en fonction de ces nouvelles modalités.

La Carene a décidé une augmentation du tarif des abonnements à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'augmenter l'aide apportée pour les deux premières tranches de QF afin que le reste à charge des bénéficiaires soit inchangé.

Abonnement mensuel	QF1	QF2	QF3	QF4	PLEIN TARIF
	90,00%	75,00%	50,00%	25,00%	/
18-25 ans	2,25€	5,63 €	11,25 €	16,88 €	22,00€
Aide CCAS	2.05	<mark>5.13</mark>	5.00	5	0
Reste à charge	0.20	0.50	6.25	11.88	22.00
26-59 ans	4.00 €	10.00€	20€	30 €	39,00 €
Aide CCAS	<mark>3.80</mark>	<mark>9.75</mark>	9	8	0
Reste à charge	0.20	0.25	11	22	39.00
60 ans et +	2,55 €	6,38 €	12,75 €	19.13 €	25,00€
Aide CCAS	<mark>2.35</mark>	<mark>5.88</mark>	11.50	10	0
Reste à charge	0.20	0.50	1.25	9.13	25.00

Il est demandé la répartition par QF des bénéficiaires de la tarification solidaire. Cette information sera apportée.

Après en avoir délibéré :

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, votent les changements proposés.

#### <u>HANDIPLAGE</u>

La convention Handiplage, approuvée par le Conseil d'Administration le 22 juillet 2022 relative à la labellisation des sites Poincaré et Coralies arrive à échéance.

L'association Handiplage nous propose la signature d'une nouvekkle convention pour les cinq prochaines années. Le niveau 4 (niveau maximum) est maintenu pour le site Poincaré, le site Coralies (Bonne Source) reste au niveau 1 et le site Mondain est nouvellement labellisé.

Le coût du renouvellement des labellisations est de 300 euros par plage, pour la nouvelle labemlisée, il est de 398 euros.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que les devis afférents.

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité, le Conseil d'Administration d'autorise Madame la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que les devis afférents.

#### QUESTIONS DIVERSES

-Mr BUGI souahite savoir si des noueaux médecins généralistes seront présents dans la future maison médicale.

Mr le Maire indique que cela fait partie des objectifs de cette future maison.

La séance est levée à 18 H 15